

ERIC WOERTH
MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS,
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME
DE L'ÉTAT

NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET
SECRETARE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA PROSPECTIVE
ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.budget.gouv.fr>
<http://www.modernisation.gouv.fr>

Paris, le 19 octobre 2009
N°252

L'administration numérique au service des usagers

A l'occasion du 150.000^e compte créé sur « Mon.service-public.fr », Eric WOERTH, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique, ont dressé le bilan des dernières réalisations en matière d'administration numérique et présenté 15 mesures pour simplifier les démarches administratives.

Eric WOERTH et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET ont également annoncé la mise en place d'un groupe d'experts de la relation numérique à l'utilisateur. Composé de spécialistes des nouvelles technologies issus des secteurs public et privé, ce groupe de travail a été chargé de faire d'ici la fin de l'année des propositions pour renforcer le développement de l'offre de services à distance.

Déjà 150.000 comptes pour « Mon.service-public.fr »

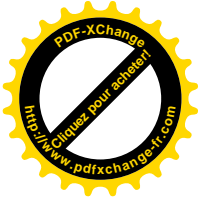
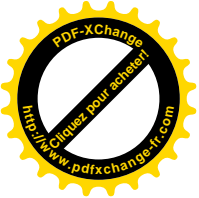
Avec « Mon.service-public.fr », accessible depuis le portail de l'administration www.service-public.fr tous les Français peuvent aujourd'hui bénéficier d'un **compte unique sécurisé pour effectuer en toute confiance leurs démarches administratives sur Internet**, conserver les pièces justificatives dématérialisées nécessaires à la réalisation de leurs démarches, mais aussi enregistrer leurs données usuelles (nom, prénom, adresse, etc.) afin de simplifier la saisie des formulaires administratifs en ligne.

« Mon.service-public.fr » a vocation à regrouper toutes les démarches en ligne proposées par les organismes de la sphère publique, afin de mettre à la disposition des usagers **une offre de services en ligne complète, lisible et cohérente**.

La CNAF vient de rejoindre le cercle des partenaires, qui compte aujourd'hui une quinzaine d'organismes appartenant principalement à la sphère sociale, ainsi que plusieurs collectivités locales.

15 mesures pour simplifier la vie des Français

15 mesures pour simplifier la vie des particuliers, des entreprises, des collectivités et des associations ont par ailleurs été présentées par Eric WOERTH (cf. liste jointe). Elles constituent la première vague de décisions d'un programme de simplification des démarches administratives qui concerne tous les usagers des services publics.



Définies au terme d'un travail d'écoute et de consultation sans précédent par son ampleur, ces 15 mesures sont structurées par **trois grands principes directeurs** :

- **Réduire le nombre de pièces justificatives demandées aux usagers** (par exemple en supprimant à terme la fourniture des copies d'actes d'Etat civil pour réaliser un passeport) ;
- **Eviter aux usagers d'avoir à fournir plusieurs fois la même information à des services différents** (par exemple en créant une seule démarche pour déclarer la perte de ses papiers (carte d'identité, passeport, carte grise, permis de conduire, carte vitale, carte famille nombreuse) et pour pré-demander leur renouvellement ou encore en permettant aux entreprises de réaliser le transfert de leur siège social en une seule demande) ;
- **S'engager sur la qualité de service et sur les délais** (en définissant des délais de réponse par démarche)

Un groupe d'experts de la relation numérique à l'utilisateur

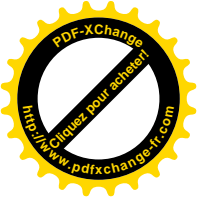
Afin d'élargir le travail d'écoute déjà engagé directement avec les usagers et leurs représentants au sein du programme Ensemble simplifions, **un groupe d'experts de la relation numérique à l'utilisateur** a été officiellement installé par Eric WOERTH et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Piloté par le député Franck RIESTER et composé de sept experts des nouvelles technologies et de la relation client issus des secteurs public et privé (cf. liste en Annexe), ce groupe de travail est chargé de remettre ses propositions d'ici la fin de l'année pour développer l'offre de nouveaux services tout en tirant le meilleur parti des progrès du numérique, en adéquation avec les besoins et les nouveaux modes de vie des Français.

Contacts presse :

Cabinet de Eric WOERTH : Eva Quickert-Menzel - 01 53 18 42 96
Aurélie Herz / Daniel Baldaia - 01 53 18 42 81

Cabinet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET : Anne Dorsemaine - 01 42 75 56 54



ANNEXE 1 : 15 mesures pour simplifier la vie des Français

Pour les particuliers :

- Permettre aux citoyens de s'inscrire sur les listes électorales par Internet
- Permettre à tous les jeunes Français âgés de 16 ans de réaliser par Internet les démarches liées au recensement citoyen
- Pouvoir déclarer la perte de ses papiers d'identité et demander leur renouvellement en une seule démarche
- Lors du décès d'un proche, éviter à la famille d'avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations à différentes administrations
- Simplifier l'ouverture et le renouvellement des droits pour les personnes handicapées

Pour les entreprises :

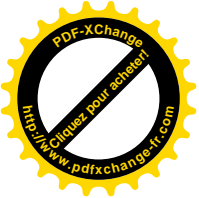
- Permettre aux entreprises retenues dans le cadre d'un marché public d'obtenir une attestation fiscale dématérialisée
- Simplifier la déclaration préalable à l'embauche et expérimenter la déclaration simplifiée par téléphone
- Faciliter le transfert de siège social d'une entreprise grâce à un dossier plus simple et une procédure en ligne
- Simplifier la vie de l'entrepreneur, de la création aux premiers mois d'activité de l'entreprise, grâce à un plan d'action de 10 mesures
- Eviter aux entreprises d'avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations de base (chiffre d'affaires, effectifs, etc.) aux administrations

Pour les collectivités :

- Supprimer les demandes de copie ou d'extrait d'acte d'état civil, et les remplacer par un échange d'informations sécurisé entre les communes et les administrations
- Dématérialiser les procédures d'urbanisme, en commençant par la déclaration d'intention d'aliéner, pour simplifier les démarches lors des transactions immobilières

Pour les associations :

- Eviter aux associations d'avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations à chaque demande d'agrément
- Permettre aux associations de déposer en ligne leurs dossiers de demandes de subventions



ANNEXE 2 : Les membres du groupe de travail « experts de la relation numérique à l'utilisateur »

Franck RIESTER

Député UMP de la Seine-et-Marne
Maire de Coulommiers

Fabrice ANDRE

Directeur de la relation client chez Orange

Arnaud BEAUFORT

Directeur général adjoint et directeur des services et des réseaux de la Bibliothèque nationale de France
Ancien-sous-directeur des produits, des services et de la diffusion à la direction de la Documentation française

Benjamin BEJBAUM

Cofondateur du site Dailymotion
Fondateur d'Iguane Studio en 2000 (création et hébergement de sites)

Yseulis COSTES

Co-fondatrice et PDG de la société 1000mercis
Elue « Femme internet de l'année 2001 »

Philippe LEMOINE

PDG de Sygma Banque
PDG de Laser
Président de la FING (Fondation Internet nouvelle génération)
Ancien membre de la CNIL
Président du comité « Economie numérique » du MEDEF

Henri de MAUBLANC

Coprésident et cofondateur de la société Aquarelle
Président-fondateur du groupe Clarisse et de la société Universallflower

Rachel PICARD

Directrice générale de Voyages-SNCF.
Lauréate du prix de la personnalité Marketing de l'année 2005